

# NORME INTERNATIONALE

ISO  
7580

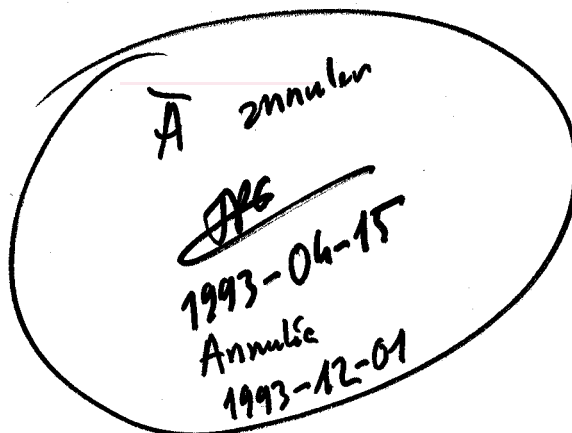
Première édition  
1987-12-15



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION  
ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION  
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ

## Cartes d'identification — Messages initiés par carte — Contenu pour les transactions financières

*Identification cards — Card originated messages — Content for financial transactions*



## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est normalement confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 7580 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 97, *Systèmes de traitement de l'information*.

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

# Cartes d'identification — Messages initiés par carte — Contenu pour les transactions financières

## 1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie le contenu des messages échangés entre les parties intéressées à l'occasion de transactions financières initiées par carte d'identification. Elle comporte un répertoire d'éléments de données, les spécifications de contenu minimal des messages et les procédures de maintenance. La structuration des données en messages, la méthode de transmission, le jeu de caractères et les questions de sécurité ne sont pas spécifiés dans la présente Norme internationale.

## 2 Références

ISO 3166, *Codes pour la représentation des noms de pays.*

ISO 4217, *Codes pour la représentation des monnaies et des types de fonds.*

ISO 4909, *Cartes bancaires — Zone magnétique — Contenu en données de la piste 3.*

ISO 7811, *Cartes d'identification — Technique d'enregistrement — Partie 1 : Estampage.*

## 3 Définitions

Dans le cadre de la présente Norme internationale, les définitions suivantes sont applicables.

**3.1 compte :** Donnée propre à un porteur de carte.

**3.2 acquéreur :** Organisme (ou son agent) qui reçoit de l'accepteur de carte les données financières relatives à une transaction.

**3.3 accepteur de carte :** Partie qui accepte une carte comme moyen d'identification pour une transaction.

**3.4 porteur de carte :** Client auquel a été attribué le numéro de compte ou détenteur d'une carte dont le numéro est associé au numéro de compte.

**3.5 émetteur de carte :** Organisme qui a émis une carte d'identification au profit d'un porteur de carte.

**3.6 élément de donnée conditionnel :** Élément de donnée qui, sous certaines conditions, doit figurer dans le message concerné.

**3.7 élément de donnée :** Fait ou événement dont la définition, la représentation, l'identification et la signification ont été définies en vue d'un échange de données.

NOTE — Il est constitué d'une partie générique indiquant un concept déterminé et d'une autre précisant son contenu.

Exemple : Couleur des yeux (concept), brun (contenu).

**3.8 fichier** : Groupement d'un ensemble d'informations spécifiques (par exemple dossier d'un porteur de carte chez un émetteur).

**3.9 élément de donnée obligatoire** : Élément de donnée qui doit être inclus dans le message concerné.

**3.10 point de service (PDS)** : Lieu où une transaction est entamée.

**3.11 organisme de règlement** : Organisme qui accepte la responsabilité du règlement du compte avec l'acquéreur.

**3.12 organisme source** : Organisme qui émet le message.

## 4 Types des messages et contenu

Les éléments de données de chacun des types de message suivants sont présentés dans le tableau 1. (Voir chapitre 6 pour le répertoire des éléments de données.)

L'annexe B contient, pour information, la correspondance entre les types de messages décrits dans la présente Norme internationale et ceux définis par l'American National Standards Institute.

### 4.1 Avis d'autorisation

Ce message est utilisé lorsqu'une opération est déjà effectuée, pour répondre qu'une autorisation a été accordée pour un compte de porteur de carte.

### 4.2 Demande d'autorisation

Ce message, lancé par l'acquéreur et adressé à l'émetteur ou à son agent, recherche ou demande un accord, une autorisation ou une garantie de l'émetteur pour une transaction. Il ne doit pas comprendre d'informations permettant l'imputation de la transaction au compte du client en vue de l'édition d'une facture ou d'un relevé.

### 4.3 Message de service d'autorisation

Ce message de service est utilisé à des fins multiples pour préserver l'intégrité des fichiers d'autorisation.

### 4.4 Réponse de contrôle

Ce message, lancé par les émetteurs, les acquéreurs ou les réseaux intermédiaires, est émis en réponse à un message de contrôle financier et accuse réception d'un message de contrôle financier.

### 4.5 Mise à jour de fichier

Ce message, lancé par l'émetteur et adressé à l'acquéreur, contient des instructions destinées à remplacer, supprimer ou compléter un fichier ou un enregistrement de données concernant un porteur de carte.

### 4.6 Contrôle financier

Ce message contient les totaux de tous les messages qui affectent le règlement ou le rapprochement entre deux points quelconques.

### 4.7 Réponse à une demande

Ce message, lancé par l'émetteur et adressé à l'acquéreur, est émis en réponse à une demande d'autorisation et accuse réception d'une demande.

### 4.8 Avis de redressement

Ce message est utilisé pour inverser le sens d'une transaction ou l'annuler.

### 4.9 Réponse de redressement

Ce message est lancé en réponse à un message d'avis de redressement par le destinataire dudit avis.

### 4.10 Avis de transaction

Ce message, lancé par l'acquéreur et adressé à l'émetteur, avise l'émetteur de l'exécution d'une transaction à imputer au compte du porteur de carte.

### 4.11 Demande d'autorisation de transaction

Ce message, lancé par l'acquéreur et adressé à l'émetteur, demande l'accord de l'émetteur pour une transaction qui, si elle est approuvée, est imputée au compte du porteur de carte en vue de l'établissement d'une facture ou d'un relevé.

### 4.12 Vérification acceptée

Ce message est émis par le système d'autorisation pour faire savoir à l'émetteur ou à son agent qu'il accepte et traite un message de mise à jour de fichier.

### 4.13 Vérification non acceptée

Ce message est émis par le système d'autorisation à l'intention de l'émetteur ou de son agent pour informer l'expéditeur qu'un message de mise à jour d'un fichier n'a pas été accepté.

## 5 Répertoire des messages

Dans le tableau 1

— la première colonne contient les modes de représentation et la longueur des éléments de données, tels que spécifiés dans la légende du tableau 2;

— la seconde colonne contient le nom de chaque élément de données;

— les colonnes restantes indiquent les éléments de données spécifiés qui sont obligatoires (O) ou conditionnels (C) dans chaque type de message.

Les éléments de données conditionnels doivent être utilisés comme indiqué dans la légende du tableau 1.

Tableau 1 — Répertoire des messages

Mode de représentation	Nom de l'élément de donnée	Avis d'auto- risation	Demande d'autorisa- tion	Message de service d'autorisa- tion	Réponse de contrôle
		1	2	3	4
n ..19	NUMÉRO DE COMPTE	O	O	—	—
n ..2	LONGUEUR DU NUMÉRO DE COMPTE	C3	C3	—	—
n ..31	NUMÉRO DE COMPTE, EXTENSION	C3	C3	—	—
n ..11	CODE D'IDENTIFICATION DE L'ORGANISME ACQUÉREUR	—	—	—	C15
ans ..132	DONNÉES COMPLÉMENTAIRES	—	—	—	—
n ..3	DONNÉES COMPLÉMENTAIRES, LONGUEUR	—	—	—	—
ans ..14	DONNÉES COMPLÉMENTAIRES DE RÉPONSE	—	—	—	—
an ..12	MONTANT, RÈGLEMENT NET	—	—	—	C10
n ..8	MONTANT, RÈGLEMENT	—	—	—	—
n ..8	MONTANT, OPÉRATION	O	O	—	—
an ..6	IDENTIFICATION DE L'AUTORISATION	—	—	—	—
n ..1	LONGUEUR DE LA RÉPONSE D'IDENTIFICATION DE L'AUTORISATION	—	C9	—	—
ans ..15	CODE D'IDENTIFICATION DE L'ACCEPTEUR DE LA CARTE	O	O	—	C15
ans ..40	NOM ET ADRESSE DE L'ACCEPTEUR DE LA CARTE	—	—	—	—
a ..2	RÉF. D'ANNUAIRE DU CODE D'ÉMETTEUR DE LA CARTE	C2	—	—	—
n ..11	CODE D'IDENTIFICATION DE L'ÉMETTEUR DE LA CARTE	—	—	—	C15
n ..1	NUMÉRO SÉQUENTIEL DE LA CARTE	C13	C13	—	—
n ..8	TAUX DE CHANGE	C17	C17	—	C17
n ..12	CRÉDITS, MONTANT BRUT	—	—	—	C10
n ..10	CRÉDITS, NOMBRE BRUT	—	—	—	C10
n ..12	CRÉDITS, REDRESSEMENT, MONTANT BRUT	—	—	—	C10
n ..10	CRÉDITS, REDRESSEMENT, NOMBRE BRUT	—	—	—	C10
a ou n ..3	CODE MONNAIE, RÈGLEMENT	—	—	—	C5
an ..3	CODE MONNAIE, OPÉRATION	C5	C5	—	—
n ..4	DATE, SAISIE	—	—	—	C17
n ..4	DATE, CHANGE	C17	C17	—	C17
n ..4	DATE, VALIDITÉ	—	C11	—	—
n ..4	DATE, OPÉRATION LOCALE	O	—	—	—
n ..4	DATE, TRANSMISSION	C6	C6	—	C6
n ..12	DÉBITS, MONTANT BRUT	—	—	—	C10
n ..10	DÉBITS, NOMBRE BRUT	—	—	—	C10
n ..12	DÉBITS, REDRESSEMENT, MONTANT BRUT	—	—	—	C10
n ..10	DÉBITS, REDRESSEMENT, NOMBRE BRUT	—	—	—	C10
n ..2	CODE DU DÉLAI DE PAIEMENT	—	—	—	—
ans ..17	NOM DU FICHIER	—	—	—	—
n ..1	CODE DE MISE À JOUR DU FICHIER	—	—	—	—
ans ..107	DONNÉES CODÉES SUR LE MATÉRIAU MAGNÉTIQUE	—	C7	—	—
n ..3	DONNÉES CODÉES SUR LE MATÉRIAU MAGNÉTIQUE, LONGUEUR	—	C17	—	—
n ..4	TYPE DE COMMERCE	—	C10	—	—
n ..4	NUMÉRO DE MESSAGE	—	—	C16	—
n ..4	NUMÉRO DE MESSAGE, DERNIER	—	—	C16	—
n ..16	CODE DE SÉCURITÉ DU MESSAGE	C10	C10	—	C10
an ..2	CLÉ DE SÉCURITÉ DU MESSAGE	—	—	—	—
an ..4	IDENTIFICATEUR DU TYPE DE MESSAGE	O	O	O	O
n ..16	NUMÉRO PERSONNEL D'IDENTIFICATION (PIN)	—	C8	—	—
n ..2	CODE CONDITION POINT DE SERVICE	—	C11	—	—
n ..11	IDENTIFICATION DE L'ORGANISME DEMANDEUR	—	—	—	—
an ..2	CODE RÉPONSE	—	—	O	O
an ..5	INDICATEUR DE RÉPONSE	—	—	—	—
an ..12	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE D'ARCHIVAGE (NUMÉRO DE FACTURE)	—	—	—	O
n ..42	ÉLÉMENT DE DONNÉES D'ORIGINE DU MESSAGE DE REDRESSEMENT	—	—	O	—
an ..7	INDICATEUR DE SERVICE	—	—	O	—
an ..3	CODE DE RESTRICTION DE SERVICE	C17	C17	—	—
n ..1	CODE DE RÈGLEMENT	—	—	—	O
n ..11	CODE D'IDENTIFICATION DE L'ORGANISME CHARGÉ DU RÈGLEMENT	—	—	—	C15
n ..6	NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU SYSTÈME	C6	C6	—	C6
n ..6	HEURE DE TRANSMISSION	C6	C6	—	C6
ans ..100	DESCRIPTION DE LA TRANSMISSION	—	C11	—	—



### Légende des éléments de données conditionnels C figurant dans les messages

Ces éléments C deviennent obligatoires dans les cas suivants :

- C1 Doit figurer pour les mises à jour de fichier du système d'autorisation.
- C2 Doit figurer si le numéro de compte n'est pas conforme à l'ISO 7811.
- C3 Doit figurer si le numéro de compte commence par 59.
- C4 Doit figurer lorsqu'il est requis par le système du destinataire.
- C5 Doit figurer lorsque les montants de transaction et de règlement sont exprimés dans des devises différentes.
- C6 Doit être présent soit dans le texte, soit dans l'enveloppe. S'il apparaît dans l'enveloppe, le destinataire doit pouvoir en prendre connaissance.
- C7 Si une piste est lue, il doit être présent dans le message. La charge de l'identification de la piste dont il s'agit incombe au destinataire.
- C8 Doit figurer lorsque le numéro personnel d'identification (PIN) est saisi.
- C9 Doit figurer lorsque l'auteur du message n'est pas en mesure d'accepter une réponse complète de six positions.
- C10 Codes à définir par accord bilatéral.
- C11 S'il est introduit à un point de service, la donnée doit figurer dans le message.
- C12 Doit figurer si la transaction est autorisée.
- C13 Doit figurer si la piste 3 est lue.
- C14 Doit figurer si le message est émis par tout organisme autre que l'accepteur de la carte.
- C15 Deux des quatre éléments de données suivants doivent être présents :
  - a) code d'identification de l'accepteur de la carte;
  - b) code de l'organisme chargé du règlement;
  - c) code de l'émetteur de la carte;
  - d) code de l'organisme acquéreur.
- C16 En fonction du type de service demandé.
- C17 Son utilisation est sujette à un accord bilatéral.

## 6 Répertoire des éléments de données

Les éléments de données qui apparaissent dans le tableau 2 doivent être utilisés en respectant les spécifications contenues dans le tableau 1.

Dans le tableau 2

- la colonne 1 contient les noms des éléments de données;
- la colonne 2 contient les concepts recouverts par les éléments de données;
- la colonne 3 contient les spécifications relatives à la représentation des éléments de données, en partie par référence aux chapitres de l'annexe A.



Tableau 2 — Répertoire des éléments de données

Nom 1	Description 2	Représentation 3
Numéro de compte	Série de chiffres utilisée pour identifier un compte ou une relation commerciale avec un client	n ..19 Attribué en accord avec l'ISO 4909 et l'ISO 7811. Pour les numéros de compte qui ne sont pas encore en concordance avec ces Normes internationales, utiliser des codes alphabétiques d'émetteur de cartes
Numéro de compte, longueur	Indication de la longueur du numéro de compte, exprimée en positions de caractères	n 2
Numéro de compte, extension	Réservé aux numéros de compte débutant par 59. Doit contenir le code pays pour les 3 derniers chiffres	ns ..31 Voir ISO 3166, ISO 4909 et ISO 7811
Code d'identification de l'organisme acquéreur	Identification de l'organisme acquéreur (c'est-à-dire banque) ou de son agent	n ..11 Voir ISO 4909 et ISO 7811
Données complémentaires	Données complémentaires à celles déjà transmises dans les zones spécifiques du message	ans ..132 Voir données complémentaires, longueur
Données complémentaires, longueur	Indication de la longueur à respecter, exprimée en caractères, de la donnée complémentaire	n 3
Données complémentaires de réponse	Autres données (par exemple, numéro de téléphone) exigées en réponse à une autorisation ou à une autre demande	ans ..14
Montant, règlement net	Valeur nette de tous les montants bruts	an ..12 Voir chapitre A.4 de l'annexe A Montant en chiffres précédé immédiatement, soit par : D : Débit (dû à l'expéditeur), soit par : C : Crédit
Montant, règlement	Valeur des fonds transférés	n 8 Voir chapitre A.4 de l'annexe A
Montant, transaction	Valeur agréée par le porteur et par l'accepteur de la carte aux fins d'autorisation ou d'opération	n 8 Voir chapitre A.4 de l'annexe A
Identification de l'autorisation (numéro d'autorisation ou code refus)	Identification de la réponse attribuée par l'institution donnant l'autorisation	an ..6 Si aucun numéro n'est attribué par le système ou par l'accepteur, utiliser un zéro
Longueur de la réponse d'identification d'autorisation	Longueur maximale de la réponse d'autorisation que le centre de commutation acquéreur peut accepter	n 1 Il est prévu que l'émetteur de cartes ou son agent limite sa réponse à cette longueur dans l'enregistrement de réponse
Code d'identification de l'accepteur de carte	Code identifiant l'accepteur de carte	ans ..15
Nom et adresse de l'accepteur de carte	Nom et adresse de l'accepteur de carte identifiant le point de transaction tant pour une utilisation locale que pour un échange international	ans ..40 Nom, ville, région (si nécessaire) et pays
Référence d'annuaire du code d'émetteur de carte	Code identifiant l'annuaire d'émetteurs de carte. Essentiel lorsque le numéro de compte n'est pas conforme à l'ISO 4909 ou à l'ISO 7811	a 2
Code d'identification de l'émetteur de carte	Code identifiant l'émetteur de carte ou son agent	n ..11 Conformément à l'ISO 4909 ou à l'ISO 7811
Numéro séquentiel de la carte	Nombre distinguant les différentes cartes correspondant à un même numéro de compte	n 1 Voir ISO 4909

Tableau 2 (suite)

Nom 1	Description 2	Représentation 3
Taux de change	Taux utilisé pour la conversion de la monnaie d'origine de la transaction dans la monnaie de règlement par exemple 69472522 = 9,972522	n 8 Le premier chiffre indique le nombre de positions dont doit être déplacé le point décimal à partir de la droite. Les positions 2 à 8 donnent le taux de conversion
Crédits, montant brut	Montant total des crédits traités	n ..12 Voir chapitre A.4 de l'annexe A Sans signe
Crédits, nombre brut	Nombre total de transactions de crédit traitées	n ..10
Crédit, redressement, montant brut	Montant total des redressements de crédits traités	n ..12 Voir chapitre A.4 de l'annexe A Sans signe
Crédits, redressement, nombre brut	Nombre total des transactions impliquées dans un redressement de crédit	n ..10
Code monnaie, règlement	Devise utilisée dans le règlement	a 3 ou n 3 Voir ISO 4217
Code monnaie, transaction	Monnaie utilisée dans la transaction d'origine	a 3 ou n 3 Voir ISO 4217
Date, saisie	Mois et jour où les données de la transaction sont traitées par l'acquéreur	n 4 MMJJ (par exemple 1231) date locale
Date, change	Mois et jour auxquels le taux de change est applicable à la conversion du montant de la transaction de la monnaie d'origine dans la monnaie de règlement	n 4 MMJJ (par exemple 1231) date locale
Date, validité	Année et mois après lesquels la validité de la carte expire	n 4 AAMM (par exemple 8012) date locale
Date, transaction locale	Mois et jour où la transaction locale a lieu	n 4 MMJJ (par exemple 1231) date locale
Date, transmission	Mois et jour où le message est entré dans le système d'échange	n 4 MMJJ (par exemple 1231) date GMT
Débits, montant brut	Montant total des débits traités	n ..12 Voir chapitre A.4 de l'annexe A Sans signe
Débits, nombre brut	Nombre total des transactions de débit traités	n ..10
Débit, redressements, montant brut	Montant total des redressements de débits traités	n ..12 Voir chapitre A.4 de l'annexe A Sans signe
Débit, redressements, nombre brut	Nombre total des transactions impliquées dans un redressement de débit	n ..10
Code du délai de paiement	Nombre de mois choisi par le porteur de carte pour effectuer son paiement si cette possibilité est offerte par l'émetteur de la carte	n 2
Nom du fichier	Nom réel ou abrégé du fichier concerné par la mise à jour	ans ..17
Code de mise à jour du fichier	Indication au système assurant la maintenance du fichier de la procédure de mise à jour à utiliser	n 1 Voir chapitre A.2 de l'annexe A
Données codées sur le matériau magnétique	Données codées sur le matériau magnétique de la carte	ans ..107 Y compris STX, ETX, LRC
Données codées sur le matériau magnétique, longueur	Indication de la longueur des données sur le matériau magnétique	n 3